



Le brûlage à l'air libre



A Pollionnay comme partout dans le Rhône, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit toute l'année par arrêté préfectoral !

La loi prévoit qu'une contravention de 450 € peut être appliquée en cas de non-respect de cette interdiction (article 131-13 du Code pénal).

Et cela concerne aussi bien les particuliers, les entreprises, les agriculteurs, les paysagistes...

Exception : les agriculteurs et les forestiers ont une possible dérogation soit pour des raisons sanitaires (maladies, nuisibles...), soit si il n'est pas possible de faire autrement (pas d'accès pour un broyeur, certaines vignes...)

Idem pour les particuliers (brûlage exceptionnellement pour des raisons sanitaires) : arrêté préfectoral du 20 décembre 2013.

Entretien des parcelles



Certains d'entre vous reçoivent actuellement un courrier leur demandant d'entretenir leur parcelle. En fait, il s'agit d'un rappel qui s'adresse à toute personne dont la végétation de sa propriété ou parcelle agricole gêne la visibilité ou apporte un risque de chute d'arbre sur la voie publique, ou un risque au niveau des différents réseaux aériens. Pour éviter les problèmes de coupures électriques connus l'hiver dernier, nous vous demandons d'entretenir vos parcelles.



Nuisances des travaux de jardinage et bricolage



Dans le Rhône, un arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015 régit les bruits susceptibles d'être dangereux, de porter atteinte à la tranquillité publique, de nuire à la santé de l'homme ou à son environnement.

Pour les particuliers, les travaux de bricolage ou de jardinage sont à effectuer :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour les professionnels, les travaux agricoles, les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements sont interdits lorsqu'ils sont source de bruit :

- avant 7h et après 20h du lundi au samedi
 - toute la journée les dimanches et jours fériés
- sauf en cas d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes ou des biens.



L'alignement de voirie ? Késako ?

Pollionnay a vécu un essor considérable au cours des 30 dernières années. De nombreuses habitations ont ainsi été construites ou transmises sur cette période.

A cette occasion, il est d'usage de prévoir, sur les actes notariés des parcelles concernées, une réserve afin d'anticiper les futurs besoins d'aménagement, qu'il s'agisse à terme d'élargir les voies de circulation ou d'installer des trottoirs. C'est ce que l'on appelle techniquement «l'alignement de la voirie».

Si cette démarche n'est pas réalisée en temps réel, les retards s'accumulent...

C'est ce qui est arrivé à notre village puisqu'à ce jour on compte environ une centaine de parcelles pour lesquelles cette démarche n'a pas été réalisée au cours des trois dernières décennies, tant au bourg que dans les hameaux. C'est notamment le cas sur la route de la Croix du Ban, les avenues Marius Guerpillon et Notre Dame de Lorette au village ou les hameaux de La Poizatière et de La Rapaudière... mais pas que !

Pour régulariser cette situation, il convient dans un premier temps d'identifier sur le cadastre les transmissions de biens et les constructions de maisons qui n'ont pas fait l'objet de cette démarche.

La municipalité proposera ensuite d'acquérir les terrains identifiés (dont les surfaces varient de 1 m² à plusieurs centaines) au prix symbolique de 1 €, dans l'intérêt général. Il faut ensuite consigner par écrit ce transfert de propriété dans un acte authentique, en faisant intervenir, selon les cas un géomètre et/ou un notaire. Les frais consécutifs à ces opérations sont pris en charge par la commune.

Cette action a été lancée au cours du dernier trimestre 2020 et notre objectif est de remettre à jour cette situation d'ici à la fin de l'année 2021. C'est à ce prix que nous pourrions engager le développement harmonieux de Pollionnay tout en garantissant la sécurité de nos déplacements.



Frelons





LE FRELON ASIATIQUE



ABDOMEN NOIR AVEC LARGE BANDE ORANGÉE

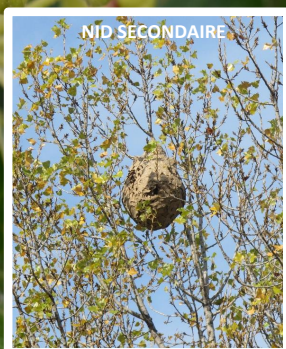
EXTRÉMITÉ DES PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE



NID PRIMAIRE



NID SECONDAIRE

SIGNELEZ SA PRESENCE !



SIGNELEZ
LE FRELON ASIATIQUE

CONNEXION

INSCRIPTION

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile **Frelon Asiatique**

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsecteur professionnel.





Véhicules à moteur dans les bois

La Commune de Pollionnay a, depuis plusieurs années, réservé des chemins au seul usage des promeneurs. Les motos, quads et autres véhicules motorisés ne peuvent pas y circuler, à l'exception bien sûr des Services Publics, agriculteurs et forestiers pour les besoins de leur activité.

Les voies concernées sont : Chemin de la Font de Fumoy, Chemin des Larmises, Chemin de la Forêt. Cela correspond aux lieux-dits Fumoy, le Bouillon, Combe Generay, Sigodière. [Référence : arrêté municipal du 5 mars 1998]

Zones rouges et bleues

Des emplacements ont été matérialisés pour limiter la durée de stationnement en centre-bourg : en rouge devant la nouvelle pharmacie ainsi que sur la place de la Paix, durée limitée à 30 minutes, et en bleu devant le n° 43 de l'avenue Guerpillon, durée limitée à 1 heure 30. La durée de stationnement est contrôlée par l'apposition d'un disque de stationnement sous le pare-brise de votre véhicule.

Deux emplacements réservés aux livraisons (devant la pharmacie et sur le parking situé derrière le N°43 place de la Paix, derrière la boucherie) ont aussi été créés.

Ces limitations seront prescrites sur les panneaux prochainement mis en place.



Civisme

Crottes de chien

Il vaut mieux ramasser les crottes de chien et les mégots, mettre ses ordures dans les conteneurs, aller en déchetterie qu'écoper d'une amende de 68 € !

Pour aider les détenteurs de chiens, la commune dispose de 5 distributeurs de sachets, que les agents tâchent de maintenir remplis en permanence. Non seulement vous éviterez le risque d'une amende mais vous soulagerez les passants, les riverains... et les agents qui désherbent !



Gestion des déchets

Votre vieux fauteuil vous encombre, des gravats encombrant votre séjour, votre poubelle est pleine... L'idée de vous débarrasser au plus vite de ces débris est séduisante : pourquoi pas au pied de votre immeuble ou au bout de la rue ? Mais attention, la loi est claire : laisser ses déchets sur la voie publique est interdit, en dehors des espaces prévus à cet effet et des jours de collecte. Il s'agit d'une infraction pénale. Tout type de déchet est concerné, qu'il soit liquide ou solide : mégot, sac plastique, déjection canine, bouteille, canette, matériaux divers, meuble, liquide polluant, etc.

Pour les déchets verts (qui ne doivent en aucun cas être brûlés (voir l'article sur le brûlage à l'air libre en page 28), alertes sécheresse et pollution obligent !!), les dates et lieux de passage des déchetteries mobiles sont rappelées sur le site internet de la mairie, le panneau lumineux et l'appli PanneauPocket !

Pour les encombrants, il convient de vous rendre en déchetterie, dont les horaires sont sur les sites internet de la mairie et de la C.C.V.L. Plutôt que de jeter vos déchets dans l'espace public, sachez que les silos aménagés vers la Salle des Fêtes et place Raymond Duclos (ancienne mairie) peuvent accueillir vos déchets ménagers, le verre et le recyclable.

Et l'amende est passée à 68 € en 2015 ! Sachez qu'en cas d'utilisation d'un véhicule pour transporter et abandonner des déchets, l'amende peut atteindre 1 500 € et votre véhicule peut être confisqué.

A NOTER : les gros cartons de colis ou de déménagement doivent être déposés en déchetterie car ils bloquent les poubelles et les silos !

CALENDRIER DE COLLECTE 2021

POLLIONNAY

Plus d'infos :
www.ccvl.fr

Janvier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

 collecte des bacs de tri (à couvercle jaune) :
les mercredis des semaines impaires

 collecte des ordures ménagères :
les lundis

JOURS FÉRIÉS

Une collecte de rattrapage est organisée le lendemain
de chaque jour férié (ordures ménagères et tri).

Monoxyde de carbone

Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an.

Il peut être émis par :

- **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- ✓ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- ✓ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- ✓ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- ✓ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

- **les chauffages d'appoint** si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- ✓ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- ✓ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- ✓ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

- **les groupes électrogènes** si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- ✓ **N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.**
- ✓ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus :

<https://www.santepubliquefrance.fr>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/attention-aux-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-0>





Neige et verglas, quelques rappels

L'hiver est là ! Si la neige fait la joie des petits et grands en vacances, elle est moins appréciée dans notre quotidien. Dans cette optique et pour effectuer quelques rappels, voici quelques notions à prendre en considération. Le maintien de la circulation en période hivernale constitue un enjeu important, tant pour la vie économique que pour les déplacements particuliers.

Selon l'article L 2122-28-1 du Code des Collectivités Territoriales, il est prévu que « le Maire prend des arrêtés à l'effet d'ordonner des mesures locales sur les objets confiés par les lois à sa vigilance et à son autorité ». Ainsi, et en vertu de ces dispositions, ce sont des arrêtés municipaux qui fixent les obligations spéciales pour les riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas. De fait, il peut prescrire aux riverains, par arrêté, de procéder au déblaiement du trottoir situé devant leur habitation en vue d'assurer la sécurité et la salubrité publiques.

En outre, l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une des missions de la police municipale est d'assurer « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage ».

Ces arrêtés peuvent vous contraindre à déneiger 1 mètre devant chez vous et le salage en cas de verglas. Si un piéton venait à tomber sur le trottoir verglacé ou enneigé, vous pourriez voir votre responsabilité engagée.



Déploiement de la fibre

Dans notre secteur, le département du Rhône a confié le déploiement de la fibre sur son territoire à deux opérateurs : SFR et Orange, chacun ayant ses zones d'intervention.

Sur notre secteur, c'est Orange qui est responsable des travaux. Afin de connaître l'avancement de ces opérations, il est possible de consulter ce site : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Certains logements du centre-ville sont déjà raccordés et donc « éligibles » à la fibre. Des commerciaux d'Orange vont commencer à les démarcher très prochainement. Les autres opérateurs suivront rapidement.

Il faut en effet bien garder à l'esprit que tous les opérateurs peuvent proposer la fibre, dès lors que le logement est raccordable. Il n'est pas obligatoire de passer par Orange au prétexte que cet opérateur a été chargé d'installer le réseau public de fibre optique sur la commune. Chacun reste libre de choisir son opérateur et son offre.



Médiathèque

Heures d'ouverture :

Mercredi : 10h - 12h / 14h30 - 17h30

Jeudi : 16h30 - 18h30

Samedi - Dimanche : 10h - 12h



En cette année si particulière, la médiathèque de Pollionnay a poursuivi ses activités avec l'aide de l'équipe de bénévoles tout en respectant les gestes barrières et les consignes de sécurité. Nous avons mis un premier « drive » en place, puis un deuxième à compter du samedi 7 novembre, pour garder le contact avec vous et essayer de vous apporter un peu de réconfort, d'évasion et de plaisir... qui demeurent essentiels en ces temps troublés.

Les animations ont été maintenues dans la mesure du possible, avec des nouveautés cette année : un après-midi « jeux en bois géants » en septembre, un très beau spectacle musical pour toutes les générations « Harpe vagabonde et chansons en accordéon » et des jeux vidéo au mois d'octobre...

Cette fin d'année a été aussi marquée par le départ de Delphine Bation-Bourrat vers d'autres horizons... et l'arrivée d'Hélène Narminio début novembre, qui prend aisément ses marques à la médiathèque !

Mais une autre arrivée est également à signaler : celle de la poule Henriette et de son poussin dans le patio, qui contribuent au bon entretien de l'espace... et à la bonne humeur des enfants (et des grands) par leur présence reposante et leurs gazouillis.

Projet

Nous souhaiterions savoir si des personnes qui sont dans l'incapacité de se rendre à la médiathèque - mais qui aimeraient profiter des documents qu'elle recèle - seraient intéressées par la mise en place d'un service de portage à domicile.

Si vous êtes concernés, merci de vous faire connaître par téléphone (04 78 48 14 69) ou par mail (mediatheque@pollionnay.fr).








newrest
 Restauration et services
 aux collectivités
 Établissements scolaires
 Établissements pour
 personnes âgées
 Entreprises
 Maisons d'accueil pour
 personnes handicapées
 Communautés

www.newrest.eu

Sud-Est 7, place Berthe Morisot 69800 SAINT-PIERRE Tél. : 04 37 54 56 70	Sud-Ouest 61, boulevard Lazare Car- not 33000 TOULOUSE Tél. : 05 62 89 87 15	Ile-de-France / Nord 17, rue du Lion 94533 RUNGIS Tél. : 01 48 84 69 30	Ouest 23, rue Raymond Aron 76136 MONT-SAINT-AIGNAN Tél. : 02 35 59 29 10
--	--	---	--



NOUVELLE VISION
 OPTICIEN DIPLOME

SPÉCIALISTE VERRES PROGRESSIFS

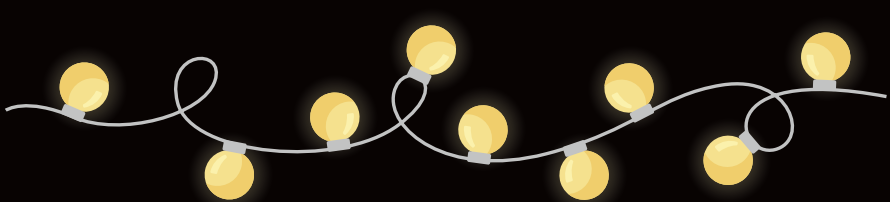
NINA RICCI PARIS Christian Lacroix LUNETTES Ray-Ban OAKLEY
 POLICE VOGUE ZEN BARCELONA Bonnie CLYDE
 YOU'S amsterdam MOLYNEUX Gens du Monde

VOTRE 2^{ème} PAIRE⁽¹⁾ À VOTRE VUE POUR 1€

1 place du 8 Mai 1945
VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 18 41

Sous le Cinéma - PARKING GRATUIT
Du mardi au samedi : 9h/12h - 14h/19h

NOUVELLE VISION
 OPTICIEN DIPLOME



Mars 2020 : Coronavirus et école à distance

L'école a donc alors vécu un premier confinement, avec la mise en place d'un enseignement à distance afin de poursuivre au mieux les apprentissages. Quelques événements ont tout de même réussi à égayer cette période morose ; nous les partageons donc avec vous !



26 mars 2020 : Grande Lessive dans les foyers...

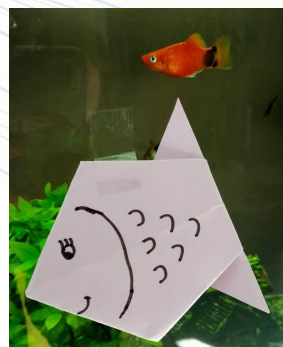
Un grand nombre de familles ont participé à cette Grande Lessive confinée ! Les œuvres ont donc été réalisées et exposées aux balcons et fenêtres. Le thème avait été, lui aussi, adapté aux circonstances, afin d'apporter un peu de gaieté : « **Fleurir ensemble** » !

Merci aux nombreux participants !

1^{er} avril : vague de poissons et de panique !

Là encore, les enfants et parents ont joué le jeu et envoyé de nombreuses photos de leurs poissons. Cependant, certains enseignants ont aussi profité de cette date pour détendre un peu l'atmosphère (ou pas !). Plusieurs professeurs avaient, en effet, annoncé à leurs parents d'élèves que, conformément à des instructions données par le ministère, ils avaient pour consigne de faire des contrôles inopinés dans les familles afin de s'assurer du bon suivi du travail...

Ouf, c'était donc aussi un poisson d'avril !



Fête du 100^{ème} jour d'école

Plusieurs classes ont continué de travailler leurs mathématiques avec la célébration du 100^{ème} jour d'école. Le principe est alors de proposer aux enfants des activités différentes autour du nombre 100. Ce 100^{ème} jour d'école est souvent précédé par un rituel appelé « chaque jour compte » qui permet de nombreux apprentissages en numération. Et les enfants réalisent généralement des collections de 100 pour l'occasion !



Fin avril : carnaval à la maison

Une occasion de plus trouvée pour se retrouver virtuellement avec un premier carnaval confiné ! Petits et grands y ont pris du plaisir et certains en ont profité pour passer un petit message de remerciement aux soignants bien sollicités déjà lors de cette première vague...



Lien école-aînés

Afin de rompre l'isolement, l'école a continué de tisser du lien avec nos aînés, notamment via l'envoi de courriers et de dessins aux résidents de Jean Villard.

Juin 2020 : reprise progressive de l'école en présentiel, avec mesures de distanciation physique et gestes barrière.

RENTREE 2020 :

L'année a débuté avec **249 élèves** répartis sur **10 classes**, 102 en maternelle et 147 en élémentaire.

Le début de l'année scolaire a eu lieu dans le prolongement de la fin d'année, avec de nombreux aménagements à maintenir ou à mettre en place en raison de la crise sanitaire. Heureusement, l'équipe de l'école est restée stable avec seulement un changement de directrice qui nous a donc fait passer de VANRELL Véronique à VANNESTE Floraine !

La rentrée a dû s'adapter à cette année si particulière avec une organisation modifiée tant sur l'accueil, les entrées/sorties, les temps de classes, de récréation, de cantine et de périscolaire. Les principales mesures restent donc la limitation du brassage entre groupes (ce qui demande une lourde logistique en termes de plannings de récréation, motricité/EPS, etc.). A cela s'ajoutent également l'aération et de nombreux lavages de mains ! De plus, le masque a été rendu obligatoire, dans un premier temps seulement pour les adultes, puis pour les enfants à partir du CP.

Bien entendu cette situation ne satisfait personne et nous rêvons tous de jours meilleurs, tant au niveau sanitaire qu'au niveau Vigipirate afin de pouvoir retrouver une vie normale ou presque... mais les enfants ont su nous prouver que, comme souvent, ils s'adaptent encore bien plus vite que les adultes !

La reprise de novembre a donc nécessité quelques ajustements, tant au niveau des activités que de l'organisation de notre vie masquée, mais les enfants, les familles, la municipalité et les équipes périscolaire et enseignante ont tous œuvré pour que cela se passe au mieux pour les enfants. Cela semble avoir porté ses fruits car le climat au sein de l'école est plutôt serein et, depuis la rentrée de septembre, nous n'avons, par chance, pas eu à subir de fermeture de classe pour cas de COVID, même si les tests dans les familles et les absences d'enfants pour isolement sont le lot de toutes les écoles actuellement.

Grande Lessive : les enfants ont débuté l'année avec une traditionnelle exposition



Hommage à Samuel Paty ; travail sur la laïcité et sur la paix



Cérémonie commémorative du 11 novembre

En comité très restreint, mais avec participation massive de l'école !

Deux élèves de CM2 et la directrice ont pu participer à ce moment de mémoire important.



Thème : « Inventons notre histoire ! »

Fin d'année scolaire 2020 : la vie de l'école reprend progressivement son cours presque normal. Les activités médiathèque reprennent au sein de l'école, certains ont déjà repris la piscine et d'autres vont débiter le badminton et l'escalade. Un spectacle de fin d'année scolaire est programmé ; tout cela en tenant compte des exigences sanitaires actuelles. « Pour les colis de Noël, des caquettes ont été décorées et des cartes de Noël ont été réalisées afin de mettre un peu de bonheur aussi dans la vie de nos aînés, souvent bien isolés en ce moment.

Début d'année 2021 : beaucoup de belles choses sont déjà au programme, des séances avec un intervenant de musique, des interventions sur un projet « tissu » pour d'autres classes, une seconde exposition « Grande Lessive », des animations nature, etc. Les « seules » restrictions et interrogations restantes portent surtout sur les sorties scolaires et notamment les voyages scolaires... A suivre donc dans les mois à venir... Avec, nous l'espérons tous, une situation sanitaire plus favorable !

Nous remercions la municipalité, les parents délégués, le Sou des écoles et l'ensemble des familles pour leur soutien dans les projets que nous construisons pour les enfants.

L'équipe enseignante

Commune de Pollionnay

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

- 03.01 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Fête des rois - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 16.01 / 9h - 17h - Salle des Associations **Séminaire - ARMEL**
- 17.01 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 23.01 / 8h30 - 17h - Salle des fêtes **Banquet de St Vincent - CERCLE AGRICOLE**
- 30.01 / Journée - Boulodrome de Vaugneray **Coupe de la municipalité - BOULE DES PINS**

Janvier

- 06.02 / 19h30 - 2h - Salle des fêtes **Soirée Cavaliers - LES CAVALIERS DE POLLIONNAY**
- 07.02 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Assemblée Générale - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 09.02 / 15h-00 - 18h - Salle des Fêtes **Après-midi jeux - ASSOCIATION DES FAMILLES**
- 13.02 / 9h -17 h - Salle des Associations **Séminaire - ARMEL**
- 14.02 / 8h -13h - Salle des Fêtes **Boudin sabodets - SOCIÉTÉ DE CHASSE**
- 16.02 / 14h-30 - 17h 30- Salle des Fêtes ou salle des Associations **Carnaval - ASSOCIATION DES FAMILLES**
- 16.02 / 14h - 17h - Maison de la Rencontre **Mardi-gras - carnaval - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 18.02 / 12h - 23h - Salle des Fêtes **Repas - LES AMIS DU TILLEUL**
- 21.02 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**

Février

- 07.03 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 13.03 et 14.03 / 9h -17 h - Salle des Associations **Séminaire - ARMEL**
- 14.03 / 9h - 14h - Salle Sivignon **Bourse des Kids - SOU DES ECOLES**
- 20.03 / Journée - Stade JB Morel **Eliminatoire simple 3 et 4 division - BOULE DES PINS**
- 21.03 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**

Mars

- 04.04/ 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 05.04 / Journée - Stade **Coupe le Pollionnay / coupe J.B. Morel - BOULE DES PINS**
- 10.04 / 12h - Salle des fêtes **Repas des anciens - MUNICIPALITÉ**
- 12.04 au 16.04 / 8h30 - 17h30 - Salle d'évolution **Stage enfants - ASSOCIATION DES FAMILLES**
- 17.04 / 9h -17 h - Salle des Associations **Séminaire - ARMEL**
- 18.04/ 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 25.04/ 8h - 14h - Maison de la Rencontre **Défilé des conscrits - CLASSE EN 1**
- 30.04 - 01.05/ 8h - 14h - Maison de la Rencontre **Premier mai - CLASSE EN 1**

Avril

- 02.05 / 10h - 12h - Maison de la rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 08.05 / 11h30 - Monument aux morts **Commémoration - MUNICIPALITÉ**
- 15.05 / 9h - 13h - Monument aux morts **Marché aux fleurs - SOU DES ECOLES**
- 16.05 / 10h - 12h - Maison de la rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**

Mai

- 06.06 / 10h - 12h - Maison de la rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 18.06 / 16h - 23h00 - Salle des fêtes **Fête de l'école de musique & Colline Théâtre - TROMBONE ET COULISSE**
- 19.06 / 9h - 17h - Salle des Associations **Séminaire - ARMEL**
- 19.06 / Salle des fêtes **Pièce de théâtre - TROMBONE ET COULISSE**
- 20.06 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 26.06 / A partir de 15h - Ecole **Kermesse - SOU DES ECOLES**

Juin

- 04.07 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 05.07 AU 09.07 / 8h30 - 17h30 - Salle d'évolution **Stage enfants - ASSOCIATION DES FAMILLES**
- 18.07 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**
- 24.07 / 8h30 - 0h - Stade **Intercercle- CERCLE AGRICOLE**

Juillet - Août

- 01.08 et 15.08 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre **Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE**



- 01.09 / La Remise Exposition Geneviève Dumont - ASSOCIATION GENEVIÈVE DUMONT
- 04.09 / 9h - 13h Forum des Associations - MUNICIPALITÉ
- 04.09 / 9h - 17h - Salle des Associations Vente des brioches - CLASSE EN 1
- 05.09 / 7h - 20h30 Vogue des conscrits - CLASSE EN 1
- 05.09 / 8h - 18h - Village + Salle Municipale Foire annuelle - FOIRE DE POLLIONNAY
- 05.09 / 10h - 18h - Maison de la Rencontre Exposition foire - MAISON DE LA RENCONTRE
- 18.09 / 9h - 12h - Salle des Associations Assemblée générale - ARMEL
- 19.09 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE

Septembre

- 03.10 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE
- 07.10 / 12h - 23h - Salle des Fêtes Repas - LES AMIS DU TILLEUL
- 09.10 et 10.10 / 9h - 17h - Salle des Associations Séminaire - ARMEL
- 16.10 / Journée - Stade JB Morel Coupe COQUARD/JAKOB - BOULE DES PINS
- 17.10 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE
- 23.10 / 9h - 17h - Salle des Associations Séminaire - ARMEL

Octobre

- 07.11 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE
- 11.11 / 11h30 - Monument aux Morts Commémoration - MUNICIPALITÉ
- 13.11 / 19h - 1h - Salle des Fêtes Soirée Paëlla - QUADMONTS 69
- 18.11 / 12h - 23h - Salle des fêtes Repas - LES AMIS DU TILLEUL
- 19.11 / 18h - Salle des Fêtes Beaujolais nouveau - COMITE DES FETES
- 20.11 / 9h - 17h - Salle des Associations Séminaire - ARMEL
- 21.11 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE

Novembre

- 05.12 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE
- 11.12 / 7h - 21h - Salle des Fêtes Marché de Noël - COMITE DES FETES & SOU DES ECOLES
- 19.12 / 10h - 12h - Maison de la Rencontre Dimanche-café - MAISON DE LA RENCONTRE

Décembre

Ces dates peuvent être annulées au vu des circonstances sanitaires.

Retrouvez ces informations au quotidien sur notre panneau lumineux au centre du village, sur PanneauPocket et sur le site internet de la commune



Archi'green

Concepteur paysagiste espaces verts



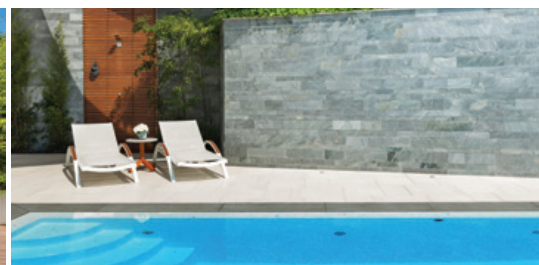
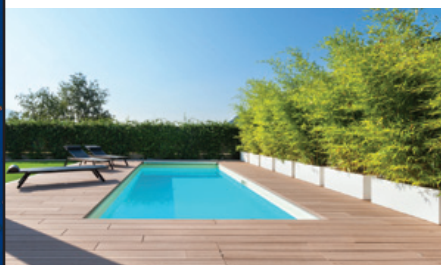
Entretien • Création • Elagage

04 72 66 94 58

archigreen@orange.fr

Archi'green

Concepteur paysagiste et piscines



Entretien • Création • Piscine

04 72 66 94 58

archigreen@orange.fr